

Développement de la mission du PRES en matière de formation continue

- actions et perspectives -

Propositions issues des travaux du groupe de travail

Table des matières

I - Préambule	2
II – Positionnement de l'intervention du PRES	3
2.1 – Grandes lignes ou principes d'action proposés	3
2.2 - Perimetres	3
2.3 – Positionnement / cibles	3
III – Recommandations et propositions	1
3.1 – Ingénierie de la Formation	4
3.1.1 – Identification et analyse des besoins et de la demande, en termes de Formation Continue	
3.1.2 – Valorisation et marketing du potentiel de Formation Continue des établissements	
3.2 – Coordination et déploiement de la VAE Entreprises	
3.2.1 – Contexte	٥
3.2.2 – Objectifs généraux et positionnement de l'action du PRES	
3.2.3 – Suggestions en matière de mise en œuvre et calendrier	
3.3 – Coordination et déploiement de la Formation Continue à l'International	8
3.3.1 – Contexte et enjeux	
3.3.2 – Proposition de Déploiement et Méthodologie	8
IV – Coordination	0
ıv – Coordination	9

I. Préambule

Dans le cadre de ses missions, L'UNAM a en charge « la définition de politiques cohérentes en matière de formation continue et de validation des acquis et de l'expérience ». Afin d'opérationnaliser cette action, une réflexion a été engagée en octobre 2009 par les responsables de la formation continue des universités publiques des Pays de la Loire et la direction du PRES qui a conduit à en proposer une première déclinaison (cf. document d'orientations stratégiques et d'objectifs du 13 novembre 2009). Celle-ci axait prioritairement l'action du PRES sur :

- ✓ la mise en place d'une cartographie de l'offre FC-recherche,
- √ le développement de journées « Recherche et Formation »,
- √ l'initialisation et le développement des actions de FC en direction des entreprises et organismes de recherche,
- √ l'accompagnement de deux ou trois pôles de compétitivité sur leur volet formation.

Parallèlement, la Région a décidé de soutenir le PRES dans l'effort de « mise en réseaux et de mutualisation porté par les services de formation continue des universités » (cf. Annexe 2) notamment en liaison avec des actions visant :

- ✓ l'élargissement de l'offre interuniversitaire par la mise en place de nouvelles formations sous forme de DIU par exemple,
- √ l'harmonisation des pratiques pédagogiques et les procédures organisationnelles en particulier pour la VAE,
- ✓ la sensibilisation de la communauté universitaire à l'alternance, à la modularisation et la réflexion sur les méthodologies à mettre en place,
- ✓ la mise en place d'une stratégie de marketing de l'offre de formation continue.

Afin de progresser sur la définition du périmètre et des lignes d'actions du PRES, à court et moyen termes, pour ce domaine de la formation continue, le conseil d'administration du 30 avril 2010 a validé, sur proposition du bureau, la mise en place d'un groupe de travail. Il lui a ainsi été demandé de formuler des recommandations permettant la finalisation d'un plan d'actions.

Ont participé à ce groupe de travail : Madame Sylvaine Gilbert (Nantes Métropôle), Monsieur Hubert Jaspard (CHU de Nantes), Monsieur Pierre Chambon (université de Nantes), Monsieur Alain Peyrieux (Groupe ESA), Monsieur Francis Yguel (L'UNAM).

II. Positionnement de l'intervention du PRES

Le groupe de travail a souhaité dans un premier temps identifier l'intervention possible du PRES dans le domaine de la formation continue vis-à-vis des activités déjà engagées dans ses établissements fondateurs et notamment les universités. Il s'agissait de définir de grands principes d'action et les cibles visées permettant ensuite de définir les champs d'interventions où le PRES pourrait permettre des avancées.

2.1. Grandes lignes ou principes d'action proposés

- ✓ Prendre appui sur la dynamique existante de mutualisation et de coordination entre les trois universités et l'étendre, en fonction des demandes, aux autres membres fondateurs ou associés du PRES.
- ✓ Positionner l'intervention du PRES sur des actions où sa valeur ajoutée est avérée et clairement identifiée.
- ✓ Passer d'un marketing de l'offre à un marketing de la demande de formation : il s'agit d'être capable de mobiliser des compétences pour répondre à des besoins en formation.
- ✓ Assurer un rôle d'information/d'orientation sur les formations existant dans les établissements membres du PRES. Recensement et mise en valeur de l'offre existante.
- ✓ Développer l'ingénierie de formation : assistance à la formulation des besoins de formation (posture d'écoute), capacité à construire (co-construire) une réponse (en s'appuyant notamment sur plusieurs établissements), mettre en place une veille sur les besoins. Initier de nouvelles formations.
- ✓ Développer des actions de formation continue à distance (lien avec l'Université Numérique Régionale)

2.2. Périmètres

- ✓ S'orienter plutôt vers un positionnement sur le haut du cycle LMD en lien avec la recherche.
- ✓ Développer des actions de formation liées au transfert de la R&D : lien à amplifier avec les pôles de compétitivité.
- ✓ Conforter également dans le cadre de la formation continue la dimension entrepreneuriale : (en liaison par exemple avec le projet de pôle Entrepreneuriat étudiant CREER - centre régional pour l'étudiant entrepreneur ou repreneur - auprès du MESR).
- ✓ Se positionner sur des actions de formation à l'international (qui peuvent en outre s'articuler avec les positionnements sur de la formation à distance et le haut du cycle LMD)

2.3. Positionnement/cibles

Les structures et les entreprises (versus les salariés en démarche individuelle et les demandeurs d'emploi qui resteraient orientés vers les services des universités ou des autres membres du PRES).

III. Recommandations et propositions

Fort du positionnement explicité précédemment, le groupe de travail avance un certain nombre de propositions d'actions pour le PRES qui ont été ordonnées autour de trois volets : i) ingénierie de la formation ii) coordination et déploiement de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et iii) coordination et déploiement à l'international. On présente à chaque fois, une analyse, des projets d'actions et des recommandations notamment pour leurs mises en œuvre.

3.1. <u>Ingénierie de la Formation</u>

3.1.1. Identification et analyse des besoins et de la demande, en termes de Formation Continue

a) Contexte

En matière d'ingénierie de la formation continue, on note, en amont du processus, de fortes demandes exprimées par les organismes et entreprises engageant des actions de formation. Celles-ci concernent :

- √ l'assistance à la formulation de leurs besoins de formation continue,
- ✓ la co-construction de réponses adaptées à ces besoins plutôt que le recours à des formations « sur catalogues ». Les réponses, a fortiori pour les formations de haut niveau (niveau Master ou doctorat ou spécialisées sur des compétences pointues), devraient en outre gagner en pertinence et en qualité en s'appuyant lorsque ceci est nécessaire sur des établissements capables d'apporter en s'associant, des compétences complémentaires.

On retrouve là deux des principes (cf. § 2.) définissant l'action du PRES dans ce domaine :

- ✓ se positionner sur un marketing de la demande de formation plutôt que de l'offre de formation
- ✓ s'orienter vers un positionnement sur le haut du cycle LMD en lien avec la recherche.

b) Objectifs et positionnement de l'action du PRES

Face au contexte précédent, le PRES pourrait mener deux actions en parallèle, l'une plutôt réflexive, l'autre plutôt opérationnelle; cette dernière pouvant d'ailleurs servir de terrain d'expérimentation aux réflexions issues de la première action.

✓ La première action concerne <u>la mise en place d'un comité technique</u> ayant vocation, d'une part, à définir des méthodologies et outils de prise en compte de la demande de formation et, d'autre part, à fournir aux membres du PRES (et plus particulièrement leur service dédiée à la FC) des recommandations quant à leur mise en œuvre. Le déploiement de ces actions pourrait, dès lors qu'il concerne plusieurs établissements, être pris en charge par l'UNAM. Il pourra s'agir, par exemple, de la mise en place d'un dispositif de veille partagé sur les besoins, de l'embauche d'une personne dédiée au montage de formations à la carte ou bien encore d'une action en vue d'initier de nouvelles formations ; les formations demeurant assurées et gérées par les établissements dont relèvent les formateurs.

Le comité pourra, en outre, faire des recommandations sur la présentation de l'offre existante et son adéquation vis-à-vis de la demande.

N'ayant pas vocation à se pérenniser au-delà de l'émission de son rapport, ce comité technique pourrait être constitué des membres fondateurs ou associés du PRES souhaitant mutualiser sur ce thème et mener à court et moyen termes des actions conjointes dans ce sens.

✓ Parallèlement à l'action précédente, il est proposé de mener <u>deux actions à caractère</u> opérationnel.

Une première action concernant <u>l'accompagnement</u> de deux ou trois pôles de compétitivité afin de développer avec eux des actions de formation continue à destination des entreprises visant à accélérer le déploiement d'innovations ou le transfert de connaissances nouvelles (Cf. le projet « 6000 compétences pour l'industrie » de 2007 relayé par le pôle de compétitivité EMC2).

La seconde action, qui a déjà démarré sous l'égide de la « FCU Pays de la Loire » (www.fcupaysdelaloire.fr) vise à amplifier et à pérenniser le processus opérationnel en s'appuyant sur l'ensemble des compétences existant dans les établissements membres et associés du PRES, concerne l'organisation de journées spécialisées de formation. Reprenant le concept de CNRS formation-entreprises (http://cnrsformation.cnrs-gif.fr/), il s'agit au niveau régional de proposer des formations de haut niveau basées sur les savoirs, savoir-faire et compétences existant dans les laboratoires de recherche (microscopie à balayage et diffraction des rayons X, l'extrusion, etc.) ; les formations restant, là encore, assurées et gérées par les établissements dont relèvent les formateurs.

c) Suggestions en matière de mise en œuvre

Le rôle du comité technique sera d'aboutir, sous six à huit mois au plus, à des recommandations qui seront soumises au conseil d'administration du PRES. Il pourra proposer une organisation ou un dispositif à même de faciliter ce type d'approche dans les établissements porteurs. Sur l'ensemble des volets abordés, et notamment le couple d'actions évoquées ci-avant, le comité devra recenser les établissements du PRES souhaitant mutualiser et/ou collaborer sur ces actions.

Le comité cherchera à articuler la logique de l'offre actuelle avec celle de la demande proposée en évitant de les opposer.

Le chargé de mission et/ou le responsable qui seront recrutés par le PRES auront à animer le comité technique et à mettre en œuvre le dispositif arrêté par le CA du PRES.

3.1.2. Valorisation et marketing du potentiel de Formation Continue des établissements

Les principaux objectifs visés par cette démarche sont de valoriser, d'organiser, et de faire connaître le potentiel de Formation Continue par une approche opérationnelle Marketing/Communication : en d'autres termes, développer la visibilité et la lisibilité des forces en matière de formation continue des membres de L'UNAM, en positionnant clairement et durablement ses potentiels sur ses marchés et en adaptant progressivement l'offre à la demande des entreprises (régionales, nationales et internationales) et des organismes.

- a) Les principales actions qui devraient être menées dans ce cadre sont :
- ✓ Recenser les offres existantes de Formation Continue proposées par les membres du PRES
- ✓ Recenser en référentiel « compétences » le potentiel humain et scientifique en mesure d'agir en formation dans les champs attendus.
- ✓ Organiser ces offres selon des critères de compréhension et de réponse aux besoins des marchés (voir filières spécifiques) en lien étroit avec les attentes et potentiels du territoire.
- ✓ Concevoir des offres mutualisées en adéquation avec les attentes de publics identifiés (en liaison avec le point 3.1.1. précédent)
- ✓ Développer des supports de communication destinés à promouvoir efficacement et durablement les valeurs ajoutées des formations auprès de publics-cibles
- ✓ Fournir aux partenaires des outils de prospection et de fidélisation autour de l'offre de formation (national et international)

- ✓ Mettre en place un système de veille permanente, pour anticiper les évolutions et « coller » aux marchés
- ✓ Développer des partenariats étroits avec des branches professionnelles, pôles de compétitivité, chambres consulaires... pour accélérer la « mise en marché » de certaines formations (en relation avec le point précédent, 3.1.1.)
 - b) Concernant la mise en œuvre des points précédents, il s'agirait notamment de :
- ✓ déployer et animer un site Internet (cf. le site existant : www.fcupaysdelaloire.fr) : informations sur les partenaires et leur offre de Formation Continue, actualisation du moteur de recherche (sur certains critères + liens directs avec les sites des partenaires), actualités de la FC, témoignages, médiathèque, interactivité avec les entreprises et les collectivités, liens actifs avec sites formation...
- ✓ Conception et réalisation d'un catalogue papier des formations continues déployées (à partir de critères à définir) > informations générales sur la Formation Continue, tableaux synoptiques des formations, contacts utiles...
- ✓ Conception et réalisation d'une Newsletter (électronique ou papier selon les cibles de diffusion à déterminer -) > outil de coordination et de liaison entre les partenaires (?)
- ✓ Option : Conception et réalisation de catalogues spécifiques FC en fonction de besoins au fil de l'eau (salons, colloques...) sur certains thèmes
- ✓ Mise en œuvre d'actions de promotion spécifiques sur les Pays de la Loire (adaptées aux cibles majeures : grandes entreprises, collectivités locales, international...)
- ✓ Rapprochement des laboratoires de recherche de la Formation Continue (anticipation des besoins et évolutions des entreprises)
- ✓ Organisation d'évènements promotionnels : conférences, ateliers, petits-déjeuners thématiques...

c) Le périmètre d'action et de phasage

Dans une première phase, il va s'agir de pérenniser la démarche interuniversitaire de présentation de l'offre de formation des trois universités qui a été initiée en juin 2008. En effet, un travail de mise en forme et d'actualisation des données demeure.

Dans un second temps il conviendra de reprendre cette présentation de l'offre avec les autres établissements souhaitant mutualiser sur ce thème et notamment le CNAM.

3.2. Coordination et déploiement de la VAE Entreprises

3.2.1. Contexte

Au niveau européen, un guide destiné à aider les Etats membres à construire des systèmes de reconnaissance des acquis ou à améliorer ceux qui existent a été publié durant l'été 2009 (ce guide intitulé « lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels » est disponible sur www.cedefop.europa.eu).

Au niveau national en 2008, un peu plus de 4000 validations ont été délivrées au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) par les Universités et le CNAM. Marqué par un essor rapide en début de période (loi de janvier 2002), le nombre total de VAE délivrées n'est plus dans la dynamique des premières années : celle-ci stagne autour de 4000 depuis 2006 (cf. note d'information 10-09).

Les Pays de la Loire occupent la 13^{ème} place en termes de nombre de parcours VAE finalisés alors qu'ils sont la 5^{ème} région française en matière économique (CESR 2010). Si 62% des entreprises

ligériennes connaissent la VAE, elles ne sont que 19% à l'utiliser (étude CRCI Pays de la Loire 2008). Les demandes de VAE collective ne représentent que 15% des dossiers traités et émanent essentiellement des grandes entreprises (ANACT). Les trois universités disposent d'ores et déjà de centre de conseil et accompagnement en reprise d'étude et VAE, dont le rayonnement et l'efficience doivent être soutenus.

De son côté, la Région des Pays de la Loire souhaite faire du développement de l'accès aux diplômes par la validation des acquis (mise en place de pédagogies modulaires et alternantes) dans les établissements d'enseignement supérieur l'une de ses priorités afin de renforcer les liens formations/entreprises et de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur à des publics diversifiés.

3.2.2. Objectifs généraux et positionnement de l'action du PRES

Face au contexte précédent, le PRES pourrait poursuivre deux objectifs en parallèle :

- ✓ Développer la validation des acquis de l'expérience (VAE) en cherchant à harmoniser les pratiques pédagogiques et les procédures organisationnelles de manière à favoriser l'obtention de diplôme dans l'enseignement supérieur.
- ✓ Développer l'accès aux diplômes par la validation des acquis (VA) en favorisant la mise en place de pédagogies modulaires et alternantes.

et envisager, dans le cadre de ses orientations stratégiques relatives à la formation continue, de se positionner sur :

- √ l'initiation et la promotion des démarches de VAE d'entreprise en lien notamment avec les pôles
- ✓ la sécurisation des parcours professionnels des cadres (qui sont les principaux bénéficiaires de la VAE depuis la mise en œuvre du dispositif en 2002)
- √ la promotion de l'accès au Doctorat par la VAE

3.2.3. Suggestions en matière de mise en œuvre et calendrier

Un <u>comité technique</u> (le même que celui chargé de piloter les autres volets en matière de formation continue?) sera mis en place pour réaliser (ou faire réaliser) un état des lieux en matière de validation des acquis au sein des membres du PRES. A ce sujet, un service conseil (pôle REVAE) existe déjà au sein des trois universités.

Un benchmark au niveau national voire international sur des structures similaires sera également réalisé.

Ce comité pourrait faire des recommandations sur les pratiques pédagogiques et les procédures organisationnelles existantes et leurs adéquations vis-à-vis de la demande de validation des acquis aussi bien de la part de particuliers que de la part d'entreprises.

Le comité technique devra soumettre ses recommandations au conseil d'administration de L'UNAM sous six à huit mois.

C'est le chargé de mission recruté par le PRES qui sera amené à animer et à coordonner le travail du comité technique.

Ce dernier pourra ensuite faire la promotion auprès des établissements qui le souhaiteront, des pratiques pédagogiques et des procédures organisationnelles reconnues pour faciliter le plus l'accès à la validation des acquis (en termes de modularisation, d'alternance, d'accompagnement, de communication, de meilleure lisibilité des diplômes, de développement de partenariat ...)

3.3. Coordination et déploiement de la Formation Continue à l'International

3.3.1. Contexte et Enjeux

Dans le cadre de ses orientations stratégiques relatives à la formation continue, L'UNAM pourrait envisager de se positionner sur des formations à l'international, en proposant plutôt des formations sur le haut du cycle LMD, en lien avec la recherche. Ces formations auraient essentiellement pour cibles les personnes en activité à l'étranger, en particulier celles qui exercent leur activité dans des entreprises françaises implantées et se développant à l'étranger.

La mise en œuvre de cette orientation, si elle était retenue, suppose plusieurs pré-requis :

- ✓ méthodologie : mise en place d'un groupe stratégique chargé de coordonner l'ensemble de la démarche,
- √ état des lieux : évaluation des démarches existantes parmi les membres du PRES (à envisager éventuellement en lien avec d'autres démarches de benchmark au sein du PRES mais également en s'inspirant d'autres structures),
- ✓ propositions : réfléchir concrètement à l'organisation de formations à l'international.

3.3.2. Proposition de Déploiement et Méthodologie

En lien avec les autres propositions d'orientations stratégiques, il conviendrait peut-être de pouvoir s'appuyer sur un seul comité de pilotage chargé de coordonner toutes les démarches.

La réalisation d'un état des lieux est indispensable. Elle doit être envisagée en lien avec d'autres démarches similaires dans le cadre du travail initiées sur la formation continue pour garder en cohérence.

Le travail serait à réaliser auprès des membres du PRES sous une forme à envisager (questionnaire) mais également auprès d'autres structures (autres PRES, Universités étrangères...),

Il est nécessaire de bien préciser les objectifs et les questions posées, en répondant aux attentes et aux besoins d'éventuels participants, mais également en réfléchissant à la manière de mobiliser des intervenants.

Cela suppose de pouvoir travailler à trois niveaux :

- √ évaluer les domaines porteurs qui favorisent les échanges internationaux (langues, santé, recherche, cohortes dans le cadre d'essais cliniques, transferts de compétences sur des domaines sur lesquels les membres du PRES sont identifiés etc...),
- √ s'appuyer sur ce qui existe : les jumelages, les programmes d'échanges internationaux, coopérations dans le cadre de conduite projet tourné vers l'international,
- √ réfléchir aux liens à nouer dans ce cadre avec les entreprises qui peuvent être tournées vers l'international.

Le recueil réalisé sur ces différents éléments devra permettre d'évaluer les possibilités en la matière.

IV. Coordination

Le Groupe de travail propose qu'un comité de pilotage pérenne puisse être mis en place sur cette mission avec des représentants des différents membres du PRES de manière à faciliter et suivre la mise en œuvre des actions proposées et leurs articulations avec les services des établissements. Celui-ci pourrait être animé, à temps partiel, par un chargé de mission assisté d'un personnel à temps plein assurant l'opérationnalisation des actions.

Le ou les comités techniques ad hoc proposés pourraient, quant à eux, être des émanations du comité de pilotage se mobilisant sur un sujet particulier durant une période limitée.